REÇU EN PREFECTURE
le 21/06/2023
Application agréée E-legalite.com
22_DN-078-217800929-20230620-D2023_32BIS

BOUGIVAL

DECISION N°2023-32

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE SECURITE POUR LA POLICE MUNICIPALE – ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2023-20

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-04 du Conseil municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à « demander à tout organisme financeur, public ou privé, l'attribution de subventions au taux maximum, tant en investissement ou en fonctionnement »,

Considérant le projet prévu au budget 2023 d'acquérir divers équipements de sécurité pour la police municipale de Bougival comprenant des caméras-piéton, des gilets pare-balle, des barrières anti-véhicules,

Considérant que compte-tenu des mouvements de personnel à la Police municipale de Bougival, il n'y a plus lieu d'acquérir en 2023 les pistolets prévus initialement au budget,

Considérant que de ce fait il y a lieu d'annuler la décision 2023-20 et de mettre à jour les différents documents nécessaires au dépôt d'une demande de subvention,

Considérant que le coût total de ces acquisitions s'élève à 12 802 € HT,

Considérant la possibilité d'obtenir des subventions au titre du dispositif d'aide de la Région Ile de France « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics »

DECIDE

- **DE DEMANDER** une subvention au titre du dispositif d'aide de la Région Ile de France « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour l'acquisition d'équipements de sécurité pour la police municipale

- **DE S'ENGAGER** à financer l'opération de la façon suivante :
 - Région Ile de France : 3 841 € soit 30% du coût HT de l'opération
 - Ville : 8 961 € HT

- **DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget primitif 2023

- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante.

Fait à Bougival, le 19 juin 2023

Le Maire,
Luc WATTELLE

HOTEL DE VILLE DE BOUGIVAL 78380

MAIRIE DE BOUGIVAL
Tél : 01 30 78 25 80 — maire@ville-bougival.fr
126, rue du Maréchal Joffre 78380 Bougival
www.ville-bougival.fr